

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 87 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 9 Absent(s) : 3</i>
---	--	---

Date de convocation : 17 novembre 2020

Vote(s) pour : 94

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 23 novembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROS DIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-11-23-CC-1 :

Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin.

Rapporteur : Monsieur François GROS DIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

VU l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT qu'il convient de déterminer et valider les modalités d'identification des participants à la réunion du Conseil métropolitain, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin,

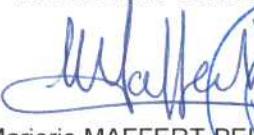
CONSIDERANT l'obligation de procéder à un scrutin public,

DECIDE de valider les modalités suivantes :

- l'outil TEAMS sera utilisé pour l'organisation du Conseil métropolitain en visioconférence,
- le mode d'accès se fera par lien,
- les élus devront saisir leur nom et prénom pour se connecter,
- l'enregistrement de la réunion sera réalisé sur support vidéo au moyen du logiciel TEAMS et sera converti puis conservé au format audio,
- lors de cette réunion, le vote de la présente délibération aura lieu par appel nominal, par ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote,
- pour les points n° 4 et n° 5 inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion relatifs à la désignation des représentants de Metz Métropole dans divers organismes, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous réserve d'un vote unanime du Conseil, il ne sera pas procédé au scrutin secret à ces désignations,
- pour le reste des points examinés lors de cette réunion, en fin d'ordre du jour, il sera procédé à un second appel nominal, par ordre alphabétique. A l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote, pour chacun des points,
- le procès-verbal écrit de la réunion rassemblera les délibérations et reprendra notamment, sous forme synthétique, les noms des Conseillers métropolitains présents, absents,

excusés ou non, le nom des élus ayant donné procuration avec indication du mandataire (étant précisé que chaque élu peut être détenteur de deux procurations de vote), le nom des élus suppléés, le nom des différents intervenants et le sens des votes.

Pour extrait conforme
Metz, le 24 novembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT


Résumé de l'acte
057-200039865-20201123-2020-11-DC1-DE

Numéro de l'acte : 2020-11-DC1
Date de décision : lundi 23 novembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Détermination et validation des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et des modalités de scrutin
Classification : 5.2 - Fonctionnement des assemblées
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/11/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201123-2020-11-DC1-DE
Document principal : 99_DE-1.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS votes.pdf

Historique :

25/11/20 17:58	En cours de création	
25/11/20 18:00	En préparation	Catherine DELLES
26/11/20 14:26	Reçu	Catherine DELLES
26/11/20 14:26	En cours de transmission	
26/11/20 14:27	Transmis en Préfecture	
26/11/20 14:29	Accusé de réception reçu	

Point 13	Point 12	Point 11	Point 10	Point 9	Point 8	Point 7	Point 6	Point 5	Point 4	Point 3	Point 2	Point 1	Excuses pouvoirs	Commune	Prénom	NOM
Pas de vote																
Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	ADDAA	Fatiha
Wojippy															AGAMENNONE	Béatrice
Metz															ANCEL	Claire
Châtel-Saint-Germain															ARNOLD	Patricia
Metz															AUDOUY	Caroline
Metz															BALLARINI	Jean-Louis
Chieulles															BAUCHEZ	Jean
Moulins-ès-Metz															BAUDÖIJN	Daniel
Sainte-Ruffine															BAUDRIN	Pierre
Vernoville															BELKAHLA	Yamouna
Wojippy															BOHL	Jean-Luc
Montigny-les-Metz															BOHR	Timothée
Metz															BORI	Danielle
Metz															BOUVET	Xavier
Longeville-les-Metz															BROCART	Manuel
Metz															BURHAN	Ferit
Cuvry															CARPENTIER	François
Metz															CHANGARNIER	Stéphanie
Metz															CHOUIKHA	Erfane
Wojippy															COLIN-OESTERLE	Nathalie
Excusée - Pouvoir à Mme NICOLAS															COMBELLES	Jean
Vaux															DAP	Laurent
Metz															DAUSSAN-WEIZMAN	Anne
Plapieville															DEFAX	Daniel
Vany															DIFFUDONNE	Vincent

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11	Point 12	Point 13
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
STAUDT	Bernard	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
STEMART	Anne	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
STREBLY	Dominique	Ais-Larquenney		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
TAHRI	Bouabdellah	Metz	Excusé - Pouvoir à Mme STEMART	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
THIL	Patrick	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre							
TORLTING	Michel	Graulholz	Excusé point 1	Excusé	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
TRAN	Doan	Metz	Présente point 1 - Excuse et pouvoir à Mme AGAMENNONNE à voter point 2	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
VALDEVIT	Bruno	Ais-sur-Moselle		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
VERRONNEAU	Marina	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Contre								
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
VICK	Julien	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour								
WALTER	Jean-Claude	St-Pierv-la-Montagne		Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour							
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour							